



COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 28 MARS 2017

Ordre du jour :

1. Ponts naturels (avis-vote)
2. Modification des horaires d'ouverture au public de la Trésorerie de Lescar et du SIE de Pau Sud (avis-vote)
3. Mise en œuvre du nouveau règlement intérieur du CTL (avis-vote)
4. Réflexion sur la cartographie des résidences d'affectation nationale (info)
5. Questions diverses : – Restauration, Fusions, Fermeture, Rialto Memo, Parkings, Accueil du RV

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Lancé dans sa course à la destruction de la DGFIP, le directeur général a désormais choisi de s'attaquer au dialogue social en diminuant les temps de préparation des réunions et en ne prenant pas en charge les frais des élus suppléants dans les instances.

L'objectif du directeur général est de remettre en cause les droits des agents à être représentés et défendus.

La CGT Finances Publiques, attachée au respect de la démocratie, du droit syndical et des représentants et élus des personnels, tout comme à la défense individuelle des agents dans un cadre collectif, condamne sans appel les propositions du Directeur général et exige :

- **le maintien des droits existants pour le fonctionnement des différentes instances (CTL, CAPL...)** ;
- **et des moyens aux élus et représentants des personnels pour accomplir leur mandat et assurer la défense des droits des agents.**

C'est pourquoi, face aux reculs imposés par la DG, les élus CGT Finances Publiques 64 voteront contre la mise en œuvre du nouveau règlement intérieur du CTL discuté ce jour.

Mais rassurez-vous, nous continuerons à défendre les intérêts des agents et les missions de service public comme vous pourrez vous en apercevoir tout au long de cette séance !

Dans sa réponse, le Président a indiqué qu'il n'avait pas pour habitude de présenter des projets qui ne souffraient pas la discussion. Or, la DG a bien précisé que le nouveau règlement intérieur du CTL n'était ni modifiable, ni amendable.

Il allait réfléchir à ce qu'il pourrait faire en local.

Après un point sur les procès-verbaux antérieurs, les points suivants ont été abordés.

► PONTS NATURELS

Cet année, il n'y a que deux ponts naturels possibles : les vendredi 26 mai et lundi 14 août 2017.

Nous nous sommes abstenus de voter sur ce point.

En effet, ces jours étant imposés, nous estimons qu'ils pourraient être offerts... à défaut d'autres formes de reconnaissance de l'engagement professionnel des agents des finances publiques.

► HORAIRES D'OUVERTURE

Le SIE de Pau-Sud qui a intégré le site de Pau-Orléans a demandé à ce que ses horaires soient alignés sur celui du site principal (fermeture le mercredi).

La trésorerie de Lescar connaît d'importantes difficultés de fonctionnement. La cellule de médiation de la DG est intervenue et doit rendre son rapport le 13 avril 2017. La direction est en soutien organisationnel et technique.

La CGT est intervenue pour dénoncer fermement une situation de mal-être qui découle d'une suite de mauvais choix de la Direction Locale. La politique de gel puis de suppression d'emplois suivie depuis plusieurs années a en effet conduit à l'asphyxie de cette trésorerie.

Le but poursuivi initialement était de justifier le transfert du Recouvrement vers le SIP de Pau (la même méthode a été utilisée pour la trésorerie Ustaritz, aujourd'hui menacée de fermeture).

En attendant une amélioration de la situation, les agents demandent une ouverture au public limitée à 16 h par semaine. La trésorerie sera donc ouverte de 8h30 à 12h et de 13h à 15h30 et fermée le mardi matin, mercredi et vendredi.

Cette situation avait déjà été validée par la direction locale. Le passage en CTL est donc de pure forme.

Comme nous l'avions déjà dénoncé en son temps, la situation des accueils est de plus en plus hétérogène et peu compréhensible pour le public.

Le directeur pense toutefois que cette situation va se remédier petit à petit par un alignement par le bas.

M. NESA a indiqué que Lescar ne serait pas abandonné car le secteur géographique monte en puissance. Il n'écarte pas, toutefois, la possibilité de transférer le recouvrement sur Pau, bien que ce transfert lui paraisse moins évident désormais.

S'agissant de l'accueil téléphonique, il a été rappelé qu'il devait être assuré même pendant les fermetures de l'accueil physique. M. Cagnat a toutefois admis que dans les faits, la politique du combiné décroché existe, car les agents n'ont plus le temps et les moyens d'assurer toutes leurs missions correctement.

Nous avons refusé de voter dès lors que la situation s'impose aux agents qui payent les conséquences de la politique de suppression des fonctionnaires. De plus, ces fermetures n'apporteront jamais de solutions pérennes dès lors que le manque de moyens perdure.

Nous avons dénoncé le fait que la carence organisée de notre administration ouvre la porte aux intervenants privés qui font payer leurs prestations au public, comme la Poste qui propose aux contribuables un service d'aide à la télédéclaration.

► **RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES CTL**

Au vu de la remise en cause des droits des agents à être représentés et défendus (cf. liminaire), une interruption de séance a été demandée à l'initiative de la CGT et FO.

A l'issue de l'interruption, l'ensemble des élus a voté CONTRE le projet présenté, imposé par la DG.

Ce sujet sera rediscuté le 10 avril 2017.

M. NESA s'est déjà engagé à augmenter le temps de préparation des réunions et doit réfléchir à une possible solution à la limitation des prises en charge des frais.

► **RAN**

La Direction locale réfléchit à une possible fusion des RAN de Bayonne et Biarritz pour une plus grande flexibilité des affectations locales. Le problème soulevé est le manque d'agents issus de la filière GP sur la RAN de Biarritz.

La CGT défend une affectation la plus fine possible pour une plus grande sécurité des agents et l'assurance de pourvoir des vacances d'emplois dans des RAN soit-disant peu attractives (cas également de celles d'Oloron et Orthez) pourtant demandées au plan national.

De plus, le problème soulevé par l'administration pourrait être rapidement réglé par le mouvement des mutations.

La Direction locale n'était pas convaincue. Gageons que ce sujet reviendra prochainement sur le tapis.

► **QUESTIONS DIVERSES**

1 – Restaurants administratifs

Les restaurants administratifs de moins de 50 rationnaires sont menacés en raison des restrictions budgétaires.

Localement, pour l'instant, ils sont maintenus, mais il convient de réfléchir rapidement à une possible augmentation de la fréquentation, via les agents sur place et des conventions avec d'autres administrations.

En effet, par exemple, on ne compte à Oloron que 11 rationnaires par jour en moyenne, ce qui est très en dessous du seuil fixé par le Secrétariat Général. Si Biarritz a une fréquentation un peu plus importante, la recherche de nouveaux rationnaires reste également nécessaire.

2 – Fusions

– Trésoreries de Saint-Jean-Pied-de-Port et Saint-Etienne-de-Baigorry :

Au stade actuel, il nous a été annoncé que le trésorier de Saint-Jean-Pied-de-Port demandait sa mutation pour le département des Landes et dès lors que son poste deviendrait vacant, il pourrait alors être obtenu par sa collègue de Saint-Etienne-de-Baigorry.

De ce fait, la « programmation » de la fusion de ces deux trésoreries serait accélérée. Mais rien n'est encore certain sur son aboutissement dès 2018 car toutes les phases de consultation ne sont pas véritablement enclenchées.

– Trésoreries de Garlin et Arzacq et de Salies et Sauveterre :

le directeur souhaite engager ces fusions avant son départ apparemment.

– SIE de Pau Nord et Pau Sud :

Prévue initialement au 1er janvier 2018, la fusion est reportée probablement au 1er janvier 2019.

3 – Fermeture

S'agissant de la fermeture programmée de la trésorerie d'Ustaritz, la CGT a indiqué être en contact avec des élus du secteur et a averti M NESA que les communes rattachées à ce poste comptable sont en train de prendre des initiatives pour s'y opposer.

Nous avons réaffirmé notre demande d'abandon du projet.

4 – Parkings Verdun et Monpezat

Par communiqué de presse du 27 mars 2017, la CGT Finances Publiques 64 a dénoncé la tarification du stationnement de la Place de Verdun.



Environ 270 agents des Finances Publiques travaillent à proximité. Ils se sont déjà manifestés par une pétition massivement signée adressée à M. NESA et à la Mairie en 2016.

Tout comme les salariés de la Caserne, de la Justice ou les employés des commerces par exemple, ils vont encore subir une érosion de leur pouvoir d'achat.

Le parking payant pénalisera également les usagers, souvent en situation difficile, nombreux à se présenter au guichet des Finances Publiques.

Les transports en commun, tels qu'ils existent à ce jour sur l'agglomération paloise,

ne sont pas une solution de remplacement adaptée à la vie moderne des familles et des salariés (couverture et cadencement insuffisants, absence de parkings relais...).

Les élus ne doivent pas oublier que tous les salariés, usagers, chaland font vivre le cœur de ville qui subit déjà fortement l'impact négatif des travaux constants.

Pour la CGT Finances Publiques 64, la gratuité du parking de Verdun doit être maintenue.

Malgré cela, la municipalité a voté à la majorité la tarification de la Place de Verdun.

La Direction va provoquer rapidement des réunions pour définir les règles d'attribution des badges du parking situé au sous-sol du bâtiment rue Monpezat. Il y a actuellement 65 places et 190 badges en circulation sans réelles règles d'utilisation.

Pour le parking de Verdun qui devient payant, les agents devraient payer 240 euros à l'année.

5 – Boycott de Rialto Memo

Alertés par les agents des Brigades et PCE qui subissaient des pressions de leur hiérarchie qui considérait que le mot d'ordre de boycott n'était plus d'actualité, les élus CGT ont fait mettre ce point à l'ordre du jour. En effet, il semblerait qu'il y ait eu une confusion entre les avancées obtenues au niveau local sur l'application de cette application décriée et la situation au niveau national.

Le boycott de l'application Rialto Memo est confirmé au niveau national et porté par la CGT, Solidaires et FO.

La Direction locale a convenu de respecter le droit des agents à boycotter l'application. Une information des chefs de service serait faite en ce sens.

6 – Accueil personnalisé sur rendez-vous

L'accueil sur RV est expérimenté sur notre département par le SIE de Biarritz qui s'est porté volontaire.

Il s'agit pour les contribuables de s'inscrire via le site impots.gouv.fr sur le planning d'un service. Le service doit alors rappeler le contribuable, l'interroger sur sa demande et soit lui répondre directement par téléphone, soit lui confirmer le RV.

La Direction locale souhaite étendre l'expérimentation. Elle participe prochainement à une réunion sur ce thème à Bordeaux.

